

Qui sommes-nous ?

L'EMAS est un dispositif qui vise à :

- Permettre **l'école inclusive** de la maternelle au collège.
- **Valoriser et soutenir** la scolarisation des **élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap**.
- **Sensibiliser et soutenir les professionnels** qui entourent l'élève en apportant une écoute et une expertise.
- **Assurer une coordination renforcée** entre les services de l'éducation nationale



« **Vers une école pour tous** »

L'Équipe mobile

Sous la responsabilité d'une Directrice
et d'une Adjointe de direction
2 Educateurs spécialisés
1 Psychologue

IME Le Château

19 avenue du général De Gaulle
27700 Les Andelys

L'équipe est joignable au Collège Louis Anquetin
à Etrepagny

02.32.55.81.24

emas@adapei27.fr

EMAS

EQUIPE
MOBILE
D'APPUI A LA
SCOLARISATION

Notre mission :

*Soutenir la scolarisation
des élèves aux besoins
éducatifs particuliers
dans la circonscription
des Andelys*

 **Adapei 27**
POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Pour qui mobiliser l'EMAS ?

Pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers de la maternelle au collège.

- Les difficultés peuvent-être physiques, sensorielles, être liées à un retard de développement, à des troubles des fonctions cognitives ou de comportement.
- Avec ou sans dossier MDPH.
- Avec ou sans AESH.

Dans quelle situation faire appel à l'EMAS ?

Enfant avec ou sans notification MDPH

Avec accompagnement médico-social

NON

En attente d'accompagnement spécifique et/ou avec besoins repérés

OUI

Comment mobiliser l'EMAS ?

1. Tout professionnel d'un établissement scolaire peut remplir la fiche de saisine de l'EMAS, avec l'aval de l'IEN de circonscription ou du chef d'établissement.
2. L'EMAS prend connaissance de la demande et fixe une date de rencontre ou un entretien téléphonique afin d'obtenir un complément d'information.
3. Suite à cet entretien, l'équipe étudie la demande et décide de l'intervention .

Il est à noter qu'il appartient à l'équipe pédagogique des établissements scolaires d'informer les familles de l'intervention de l'EMAS, par le biais du formulaire mis à disposition.

L'intervention de l'EMAS ?

Une intervention est toujours ponctuelle et limitée dans le temps. Celle-ci débute par un entretien avec l'émetteur de la saisine. Suite à cette échange, l'EMAS proposera selon les besoins repérés différents types de prestations:

- Mise en place d'action de sensibilisation, de formation sur le handicap et d'outils pédagogiques.
- Temps d'échange et soutien techniques pour analyser les difficultés et envisager de nouvelles pistes d'adaptation.
- Intervention auprès de l'élève à besoins éducatifs particuliers (risque de déscolarisation, troubles du comportement, ...) : propositions individualisées permettant l'accès aux apprentissages, à la communication, à l'autonomie, à la socialisation...
- Un plan d'action et un bilan seront réalisés.

L'équipe est amenée à intervenir de façon ponctuelle et exceptionnelle auprès de l'élève.